

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 18 JUILLET 2019

N° 2019-06-09

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du huit juillet deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

| |
|---|
| <u>Nombre de délégués</u> |
| En exercice : 134 Présents (mini 30) : 32 |
| <u>Nombre de voix</u> |
| En exercice : 253 Présentes : 50 Exprimées par pouvoirs : 94 Total (mini 128) : 144 |
| Quorum atteint |

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 6 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 6 voix)**

Eliane BARREILLE

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 7 voix)**

André GILLES

2 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSEN, Pascale ROCHAS

**27 représentants des communes, commune associée et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Jean-Marc ARCHAMBAULT, Huguette AUDIBERT, Marcel BAGARD, Sébastien BERNARD, Jean-Marc BOUVIER, Marie-Claude BUCHER, Philippe CAHN, Viviane COCQUELET-COURBET, Michel COUBAT, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Adrien DONZET suppléant, Rosy FERRIGNO, Evelyne GAUTHIER, Christian GODART, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Dominique JOUVE, Jean-Charles MATHIEU, Jérôme MICHELI, Catherine NESTEROVITCH, Éric RICHARD, Jacques RODARI, Didier ROUSSELLE, Christelle RUYSSCHAERT, Jean SCHÜLER, Claude THOMAS.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Michel ROLLAND à Jean-Marc ARCHAMBAULT, Didier-Claude BLANC et Roger DIDIER à Claude AURIAS, Olivier CADIER et Ginette TORTOSA à Marcel BAGARD, Jacqueline BOUYAC et Philippe DE BEAUREGARD à Eliane BARREILLE, Françoise CASALINO et Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Jean-Marc AUDERGON et Christian BARTHEYE à Philippe CAHN, Caroline YAFFEE à Michel COUBAT, Michel BOIS à Pierre DALSTEIN, Jean GARCIA et Dominique MALLIÉ à Stéphane DECONINCK, Marlène MOURIER et Ghislaine SAVIN à Rosy FERRIGNO, Sylvie LAMBERT et Catherine LANTEAUME à Evelyne GAUTHIER, Mounir AARAB et Corinne MOULIN à André GILLES, André AUBERIC à Dominique GUEYTTE, Guy FAURE à Dominique JOUVE, Jeannie DENIEAULT et Bernard MATHIEU à Jean-Charles MATHIEU, Monique BALDUCHI et Claude BAS à Éric RICHARD, Pierres COMBES et Christian THIRIOT à Pascale ROCHAS, Myriam HUGUES et Henriette MARTINEZ à Christelle RUYSSCHAERT, Alain D'HEILLY et Françoise PINET à Jean SCHÜLER, Sébastien DUPOUX à Claude THOMAS.

Délégués excusés

Louis AICARDI, Florent ARMAND, Jean-Claude DEYDIER, Anne-Marie GROS suppléante, Anne LORNE, Marie-Pierre MONIER, Claude PIGAGLIO, Julie RAVEL, Pierre SCHIAZZA, Gérard TENOUX.

Invités excusés

Christine BONNARD, sous-préfète de Nyons

Participaient également à la réunion :

Françoise GRAS suppléante.

Christophe BONAL (DDT de la Drôme), Renaud BOURASSET (La Tribune), Patricia BILCOCCQ (Dauphiné Libéré), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme)

Monsieur Éric RICHARD est nommé secrétaire de séance.

Objet : Pastoralisme – Recherche de solutions techniques pour réduire l'évaporation des impluviums – Demande de subventions

Le Président expose,

Le pastoralisme est une activité identitaire du territoire des Baronnies. Le maintien des effectifs ovins, bovins et caprins est un enjeu important pour les années à venir, au vu des impacts positifs du pastoralisme. Le Parc naturel régional des Baronnies provençales s'engage pour maintenir et soutenir l'activité pastorale et préserver les savoir-faire traditionnels par le biais du Plan Pastoral de Territoire 2015-2020 des Baronnies drômoises.

Pour assurer le maintien du pastoralisme, il est nécessaire que les éleveurs aient accès à une ressource en eau de qualité et en quantité suffisante pour l'abreuvement de leur troupeau. C'est pourquoi depuis une trentaine d'années, des solutions pour stocker l'eau sont proposées aux éleveurs, dont les impluviums, surfaces imperméables qui collectent l'eau de pluie ou de fonte de la neige afin de remplir un ouvrage de stockage.

Au-delà du stockage de l'eau, l'adaptation au changement climatique est une nécessité. Dans le contexte climatique des Baronnies, où la pluviométrie varie entre 700 et 1200 mm et les étés sont chauds et secs, il est important de réduire l'évaporation de l'eau stockée. Quelques solutions coûteuses existent, telles que des bâches, amarrées au sol et recouvrant les impluviums.

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales, en tant que territoire pilote innovant, et l'ADEM (Association Départementale d'Economie Montagnarde), en tant que structure d'accompagnement des éleveurs, souhaitent étudier et rechercher de nouveaux dispositifs, moins onéreux et donc accessibles à une plus grande proportion d'éleveurs, permettant de réduire l'évaporation.

Ces dispositifs auront un double intérêt puisqu'ils serviront de bâche de protection contre les vautours. Après la curée, les vautours peuvent en effet se baigner dans des impluviums non couverts, rendant l'eau impropre à l'abreuvement.

Le Parc et l'ADEM portent donc un projet expérimental pour rechercher des bâches sur les impluviums répondant aux enjeux eau et biodiversité, et à la coexistence des usages.

Ce projet permettra de tester et comparer différentes solutions chez des éleveurs volontaires disposant d'un impluvium (1 à 3 sites d'expérimentation), ainsi de que communiquer sur les dispositifs développés pour favoriser le transfert de connaissances.

Ce projet s'articulera en trois phases :

• **Etudes préalable à l'investissement :**

- Recenser les solutions existantes, en lançant un appel auprès de partenaires pastoraux, des agences de l'eau, des chercheurs en charge de l'eau...et visiter des sites s'il en existe.
- Rechercher avec des entreprises de nouvelles solutions adaptées, durables et moins coûteuses si possible.
- Dans un premier temps, définir nos besoins et les présenter à différentes entreprises intéressées par le sujet. Bien comprendre les matériaux disponibles, leur mise en œuvre, réfléchir ensemble aux innovations potentielles. Plusieurs réunions et échanges seront nécessaires.

• **Réalisation des aménagements :**

- Tester sur 1 à 3 sites dans les Baronnies les différents choix techniques qui seront disponibles. Rechercher des sites où les éleveurs sont volontaires. Evaluer l'efficacité des différentes techniques, tant sur l'évaporation que sur la protection de l'impluvium.

• **Transfert de connaissances :**

- Partager et communiquer les résultats en réalisant une plaquette de quelques pages et un film de valorisation, en présentant le projet et ses résultats au cours de rencontres sur sites avec des éleveurs, en médiatisant ces techniques.

Le Parc sera plus spécifiquement en charge de la coordination générale du projet et de la diffusion des résultats par la création d'outils de communication. L'ADEM se chargée de l'aspect technique (recensement des solutions existantes, travail avec entreprises pour le développement de solutions innovantes, assistance à la pose des ouvrages). Une convention de partenariat sera établie avec l'ADEM pour définir les engagements et missions des deux parties.


Ce projet a été présenté soumis et validé à l'unanimité par le comité de pilotage du PPT le 18 juin 2019. Pour mener à bien l'ensemble de ces actions, le Président propose de solliciter l'Europe, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Drôme selon le plan de financement suivant :

| Dépenses | Montant (€ TTC) | Recettes | Montant € |
|--|--------------------|---|--------------------|
| Salaire chargée – Chargée de mission Agriculture et Pastoralisme | | FEADER (40%) | 4 702,76 € |
| • Phase 1 – Etudes préalables à l'investissement | 3 094 € | | |
| • Phase 2 – Suivi de la réalisation des aménagements | 1 092 € | Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (20%) | 2 351,38 € |
| • Phase 3 – Transfert de connaissances | 1 820 € | | |
| Coûts indirects (15%) | 900,90 € | Conseil départemental de la Drôme (20%) | 2 351,38 € |
| Frais de déplacement | 350 € | Autofinancement Parc (20%) | 2 351,38 € |
| Outils de communication | 4 500 € | | |
| Total | 11 756,90 € | Total | 11 756,90 € |

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Prend acte** de la proposition du COPIL du 18 juin 2019
- **Décide** de mettre en œuvre ce programme de recherche et d'aménagement sur le pastoralisme
- **Décide** de signer une convention de partenariat avec l'ADEM pour définir les engagements et missions de chacune des parties
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

